

*Ce printemps,
imposons
nos exigences !*



Éditorial

Cette année, nous célébrons les 120 ans de la CGT. Philippe Martinez, Secrétaire général, lors de son discours d'ouverture des initiatives liées à cet anniversaire souhaite tirer les leçons de la période que nous venons de traverser. Pour cela nous devons revenir aux valeurs de la CGT, la démocratie, le respect mutuel, la culture du débat, l'entraide, la lutte contre les discriminations, le racisme, le sexism, l'homophobie, et contre tout ce qui brime les personnes et porte atteinte à leur dignité...

Dans le cadre de la préparation du 51e congrès confédéral, des rencontres avec les syndiqués sont prévues sur tout le territoire. Il faut que tous puissent s'exprimer sur la stratégie des luttes, la démocratie interne, le rôle des syndicats dans les décisions, le rapport entre syndicalisme et politique...

Le 8 mars avait lieu la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Des manifestations et initiatives se sont déroulées un peu partout en France et dans le monde. Les



© iMAGINE - Fotolia

discriminations sont une réalité vécue au sein de nos administrations. L'échec récent des négociations montre que le chemin est encore long pour une réelle égalité dans les services.

Le 17 mars, les organisations syndicales de retraités appellent à la mobilisation pour ne pas être « *les oubliés de la société* ». Les retraités des Finances se retrouveront également le 21 avril devant les portes du ministère.

Le 24 mars, les agents des douanes entendent sauvegarder et développer un service public douanier d'utilité économique, sociale et environnementale. La CGT, CFDT, FO, Unsa et Solidaires

appellent dans l'unité à une manifestation nationale à Paris.

Le 9 avril, faisons de la journée nationale interprofessionnelle de grève un moment fort contre l'austérité et ses impacts destructeurs tant socialement et économiquement que démocratiquement.

La fédération des Finances appelle à manifester à Paris ou en région. Il est temps de faire entendre raison au patronat et au gouvernement, et de mettre fin au « *pacte de responsabilité* », à la rigueur budgétaire, à la réforme territoriale, à la loi Macron...
Toutes ces actions, j'en suis !

SOMMAIRE :

- 02 • Éditorial
- 03 • Les douaniers en lutte pour notre protection
- 04 • Revue des missions de l'État ou comment faire moins bien avec moins de moyens
- 05 • Crédit foncier : halte au chantage !
- 06 • Grèce : l'espoir au bout du tunnel ?
- 07 • Égalité professionnelle à Bercy : arrêtons les faux-semblants !
- 07 • Élection à l'Agraf : nette victoire de la CGT

- 08 • Santé au travail : négociation à hauts risques
- 10 • La CGT obtient la vice-présidence d'Épaf
- 11 • La CGT, 120 ans d'histoires de luttes
- 12 • La Direction Générale des Finances Publiques, une fusion dévastatrice
- 14 • La formation syndicale nous concerne tous

MENTIONS LÉGALES

Directrice de la publication :
Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Numéro de commission paritaire :
1019 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Fax : 01 55 82 76 69
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.50 €

Les douaniers en lutte pour notre protection

Malgré l'annonce récente du Premier ministre de créer quelques postes de douaniers, la Direction générale de la Douane poursuit dans la voie de la destruction massive d'emplois et de missions. C'est pourquoi, l'intersyndicale des douanes (CGT, CFDT, Solidaires, Unsа et USDFO) appelle tous les douaniers à se mobiliser, une nouvelle fois, le 24 mars 2015.

Les états généraux de la douane organisés en 2013 par les organisations syndicales, CGT en tête, avaient connu un grand succès et un important retentissement. Cette réussite était confortée par la grande qualité des débats confrontant les points de vue de nombreux intervenants (syndicalistes, usagers, entreprises,...). Aidés sur le terrain par une mobilisation historique lors des journées nationales d'action, comme celles de novembre 2013 et de mars 2014, ces états généraux avaient contribué à fortement freiner le processus de restructurations mis en place violemment, sous le nom de « *projet stratégique Douanes 2018* » (PSD) !

Sous la pression des personnels, un cycle de discussion sur les missions était alors engagé au niveau ministériel et le nombre des suppressions d'emplois prévues, revu à la baisse. La Direction générale était contrainte de suspendre son fameux PSD. Pendant ce temps, la CGT avec l'intersyndicale portait des exigences et formulait des propositions pour sauvegarder mais aussi développer un service public douanier, porteur d'une véritable utilité économique, sociale et environnementale.

Force est de constater, malgré le flottement généré par le succès des états

généraux et des mobilisations, que la Direction générale et le Ministère se sont « *ressaisis* ». Ils n'ont pas tardé à relancer leur stratégie d'abandon de missions de contrôle de la Douane, et ce dans tous les domaines.

Le projet stratégique n'est donc pas mort, loin s'en faut ! Des signes font même craindre à une accélération des restructurations dès 2015. Et là, tous les services, tous les douaniers seront concernés. La diffusion du PSD concernant l'interrégion de Lille (suppression de plus de 120 emplois sur 5 ans avec fermeture de plusieurs bureaux et brigades) en dit long sur la déclinaison qui en sera faite sur tout le territoire !

La solution est donc bien de se faire entendre, à nouveau, haut et fort pour débattre enfin sérieusement de l'avenir de la Douane. Seule une mobilisation massive de l'ensemble des personnels sera à même d'enrayer la mise en place du PSD, qui ne correspond en rien, ni aux légitimes attentes des douaniers, ni à celles de la société.

La CGT et l'intersyndicale de la Douane appellent à faire du mardi 24 mars une grande journée de mobilisation nationale, à Paris, dans l'unité la plus large, afin d'imposer un autre avenir à la Douane.



AUTRES ACTIONS

Dans le même temps, le syndicat CGT de la Douane multiplie les initiatives et actions pour la défense des missions et des agents.

Une administration prioritaire

Le syndicat CGT, en intersyndicale, réclame à ce que les missions de la Douane soient considérées comme prioritaires. Cela permettrait de créer de nouveaux postes. Cette démarche est soutenue et relayée auprès du ministre par la fédération.

Réouverture d'un cycle de négociations

De la même manière, le syndicat CGT demande l'ouverture d'un cycle de négociation sur le périmètre des missions douanières et leurs conditions d'exercice. La Direction générale refuse toujours de dialoguer !

États généraux phase II

Après avoir organisé, toujours dans l'unité, les états généraux de la Douane, le syndicat CGT porte la construction d'une nouvelle phase. Celle-ci aurait pour objectif de faire parler tous les douaniers de leur métier, de leurs besoins, de leurs missions,... Le résultat de cette démarche permettrait d'aboutir à une photographie de la situation et à un cahier revendicatif incontournable.

SAISIES 2014
7,2 TONNES DE COCAÏNE
86 TONNES DE CANNABIS
7,6 MILLIONS D'ARTICLES CONTREFAITS
DES CENTAINES D'ARMES...



Revue des missions de l'État ou comment faire moins bien avec moins de moyens

La revue des missions est un des éléments du trident de la politique gouvernementale pour réduire le poids financier des missions de l'État avec la Réforme de l'organisation territoriale de l'État, en lien avec le projet de loi de Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et la volonté affichée de simplification des missions des ministères.

L'ensemble de ces réformes ont des objectifs affichés très concrets. Il s'agit de mieux mettre les services de l'État

au service du libéralisme, mettre en concurrence les régions, les métropoles entre elles, d'investir l'argent public dans des pôles économiques d'excellence plutôt que dans le service public, créant ainsi des inégalités plus grandes entre les citoyens et éloignant les lieux de démocratie des centres de décision.

Le rôle des administrations de Bercy n'est pas neutre de ce point de vue. Celui des DRFIP dans le cadre de la fusion des régions (exemple de la préfiguration de la fusion entre la Franche-Comté et la Bourgogne) est important et souligné par nos représentants CGT dans les Comités régionaux concernés.

Dans ce cadre restreint, la revue des missions entamée par le Ministère a pour objectif de « *trier* » les missions à maintenir, celles à abandonner, celles à externaliser et celles à exercer « *differemment* ».

Et si la présentation du document de 48 pages sériant l'ensemble des missions des administrations du ministère fait apparaître les mentions « *maintien en l'état* » ou

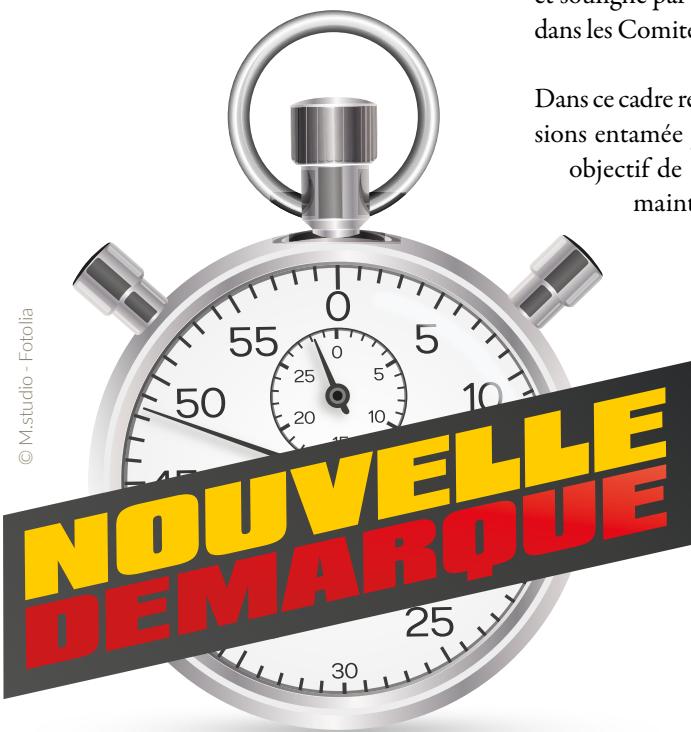
« *renforcement* », il est certain que de graves dangers apparaissent sous ces termes, notamment pour l'emploi (cf tableau).

À cela s'ajoute d'autres chantiers déjà entamés comme la « *simplification des missions* », dont les conséquences en terme d'économies budgétaires ont des effets induits importants en matière de procédures de travail comme de moyens pour les accomplir.

Le premier groupe de travail du 4 mars sur la « *revue des missions* » avait pour objectif de faire le point sur ces différents chantiers.

La réunion du 8 avril confrontera l'administration aux projets syndicaux alternatifs y compris leurs incidences budgétaires sur le projet de loi de finances 2016. Entre temps, toutes les administrations du ministère devraient avoir mené le débat, avec les syndicats, sur les sujets les concernant. On peut s'inquiéter de cette précipitation, le Gouvernement veut, en effet, enterrer toutes les décisions avant fin juin.

La CGT portera ses propositions avec la volonté ferme d'éviter tous les reculs sur les missions de services publics et les conditions de travail des agents que ces réformes induisent.



QUELQUES EXEMPLES DE PROPOSITIONS DU MINISTÈRE ET DE SES DIRECTIONS

DGFIP	Regroupements des SIP à la même résidence . Expérimentation de centres de contact
DGFIP	Déploiement du procès verbal électronique et du paiement en ligne des amendes forfaitaires (suppression des trésoreries amendes ?)
DGFIP	Concentration du recouvrement forcé
DGFIP	Coordination de l'action des brigades de contrôle et de recherche au niveau des directions de contrôle fiscal
Douanes	Mission de contrôle d'immigration aux points des passages frontières transférée vers la police des frontières
DGCCRF	Réflexion en cours sur la mutualisation des fonctions supports
Insee	Adaptation du réseau d'action régionale à l'évolution de l'organisation territoriale

Crédit foncier : halte au chantage !

Le torchon brûle au Crédit Foncier où la Direction, par une mesure inédite dans toute l'histoire de l'établissement, a braqué contre elle l'ensemble des organisations syndicales. Sa proposition d'augmentation généralisée des salaires est faible mais elle a le mérite d'exister. Mais c'était sans compter un odieux chantage aux jours de congés !

Al'occasion de l'ouverture des négociations annuelles obligatoires sur les salaires, la CGT (ainsi que les syndicats représentatifs dans l'entreprise) ont demandé 1 % d'augmentation salariale, avec effet au 1er janvier 2015, augmentation largement argumentée et surtout méritée.

La Direction, dans un courriel adressé à l'ensemble du personnel le 30 janvier dernier, parle alors d'un signe de reconnaissance bienvenu, faisant logiquement suite aux efforts réalisés par tous. Il s'agirait là de reconnaître le travail de ses salariés comme source de meilleures efficacité et création de bénéfices. Même faible, cette proposition se double en réalité d'un véritable chantage. Abandonnez entre 3 et 5 jours de congés et nous vous proposons en échange une augmentation « générale » de 0,55 à 0,65 % !

Ainsi donc, des conditions de travail de plus en plus difficiles, des charges de plus en plus lourdes, un « management » de plus en plus musclé, tout cela justifierait une perte d'une semaine de congés pour, peut être (et sous quelles conditions) une éventuelle augmentation, au mieux de 0,65 % !



© babimu - Fotolia

Il y a des limites que la CGT a décidé de ne pas franchir ! Elle s'est ainsi mise à la disposition de l'ensemble des personnels pour porter leurs légitimes revendications et se dit ouverte à toutes les actions que les agents du Crédit foncier souhaiteraient mener dans ce climat tendu. Cette absence de dialogue se double en effet de pressions larvées sur les militants, accentuant le malaise et contribuant à l'augmentation du mal être au travail.

Les résultats d'un questionnaire, envoyé par la CGT du Crédit foncier à l'ensemble du personnel, font clairement la démonstration que ce sont bien « niveau de vie », (entendez par là pouvoir d'achat et montant des salaires) et conditions de travail qui sont les deux

premières revendications des personnels de l'entreprise. Et ce sont donc bien ces revendications là que la CGT entend porter !!

Par son attitude, la direction du Crédit foncier se situe dans la droite ligne des prises de positions gouvernementales, dans la même logique d'austérité mortifère : réduction de la masse salariale, blocage des augmentations collectives et des salaires, non-remplacement des départs en retraite, externalisation d'activité, etc... la liste est longue, peu originale serait on tenté de dire, mais destructrice pour les personnels et les missions mêmes du Crédit foncier. —

EN BREF...

La Poste gagne de l'argent et détruit 6800 emplois

En 2014, La Poste a dégagé 513 millions d'euros de bénéfices et supprimé 6864 emplois sur la même période. La Poste a aussi bénéficié en 2014 de 352 millions d'euros de Crédit impôt compétitivité emploi. Pourtant, le CICE n'a-t-il pas pour objet de financer les dépenses d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de transition écologique ou énergétique, plutôt que les suppressions d'emplois ?

Les discriminations à l'embauche sont tenaces

D'après la 8e édition du Baromètre Défenseur des droits / Organisation internationale du travail, 34 % des demandeurs d'emploi se disent victimes de discrimination. L'âge et l'apparence physique sont les premiers motifs de discrimination rencontrés. Alors que les questions personnelles sont illégales, 58 % des demandeurs d'emploi y sont pourtant confrontés. Plus grave, les discriminations entraînent l'abandon de la recherche d'emploi pour 43 % des victimes.

Grèce : l'espoir au bout du tunnel ?

Le 25 janvier, la victoire de Syriza est la traduction politique des luttes sociales qui se sont déroulées contre les politiques menées par la Troïka entre 2009 et 2014. Une des premières décisions du nouveau gouvernement consiste d'ailleurs à renvoyer la Troïka, préalable à l'application de son programme. Celui-ci (programme de Thessalonique) repose sur trois piliers intimement liés : répondre aux souffrances sociales, alléger la dette et mettre fin au clientélisme.

© swa182 - Fotolia

La réponse des tenants du néo-libéralisme

Le 4 février, la Banque centrale européenne menace de couper les liquidités aux banques grecques si la Grèce ne trouve pas sous 25 jours un accord avec ses créanciers. Faute de quoi, il ne restera guère d'autres solutions que de sortir de facto de la zone euro. Ce coup de force de la BCE, n'est pas le premier : menaces et chantage ont déjà été expérimentés avec succès pour l'Irlande (2010) et Chypre (2013). La BCE confirme son rôle politique de gardienne des intérêts de l'oligarchie financière.

Pendant ce temps, les retraits des banques grecques atteignaient 2 milliards d'euros par semaine. Ces conditions dramatiques forceront le gouvernement grec à signer, le 20 février, un accord avec l'Eurogroupe.

Le contenu de l'accord

La Grèce n'est plus obligée d'atteindre un excédent budgétaire primaire (solde hors service de la dette) de 3 % cette année. L'équilibre seul est exigé. Valable 4 mois, cet accord est explicitement désigné comme une transition vers un nouveau « contrat », qui reste bien entendu à négocier. La Grèce



écrira désormais seule l'ordre du jour des réformes mais ses créanciers devront toujours les valider.

Le contenu de cet accord ne permet pas de desserrer l'étau de la dette. Mais, il permet de gagner du temps pour mobiliser l'opinion publique grecque et européenne afin d'imposer ces choix.

Premières mesures

Des mesures d'urgences sont prises pour faire face à la crise humanitaire que connaît le pays : rétablissement de l'électricité et arrêt des expulsions locatives pour les plus démunis. Décision de la présidente du Parlement d'engager un audit sur la dette. Retrait des marchés publics d'entreprises telles que Siemens et Eurocopter, mêlées à des scandales

dans l'attribution des marchés d'armements. Première vague de réembauches de fonctionnaires injustement licenciés et projet de réouverture d'ERT (radio et télévision publique).

Conclusion... provisoire

Au-delà de la singularité de chacun de nos pays, le message envoyé de Grèce est un message d'espoir et les quatre mois de répit obtenu doivent être mis à profit pour construire des luttes communes à l'échelle du continent. Les prises de position des TUC (Grande-Bretagne), DGB (Allemagne), OGB (Autriche), CGIL (Italie), FGTB et CSC (Belgique) en faveur du choix du peuple grec doivent nous inciter à être beaucoup plus présents..

EN BREF...

Le Smic français en 6e place européenne

Eurostat vient de publier une série de données sur les salaires minimum en Europe. 22 pays appliquent un salaire minimum. Celui-ci va de 180 euros en Bulgarie à 1923 euros au Luxembourg. La France arrive en 6e position avec 1458 euros. Les chiffres montrent que, depuis 2008, le salaire minimum a progressé partout en Europe, sauf en Grèce où il a perdu 14 % !

McDo fâché avec les impôts !

La Fédération européenne des services publics, à laquelle appartient la CGT, vient de publier une étude avec d'autres organisations, sur le rapport de McDonald à la fiscalité. On peut notamment y lire que : « *La structure fiscale de McDonald's a permis d'éviter l'impôt sur une partie de ses recettes, coûtant aux pays européens plus d'1 milliard € entre 2009 et 2013.* »

Égalité professionnelle à Bercy : arrêtons les faux-semblants !

La fédération des Finances CGT n'apposera pas sa signature en bas du projet d'accord ministériel sur l'égalité professionnelle. Ce projet ne porte que très peu d'ambitions nouvelles. Mais surtout, aucun moyen financier n'est dégagé pour lutter efficacement contre les inégalités professionnelles.

Ce projet fait suite au plan égalité que nous avions signé en 2011. Dès l'ouverture de ce nouveau cycle de négociations, la CGT a souligné l'enjeu principal de ces nouvelles discussions : la suppression des écarts de rémunération et des distorsions de carrière entre les femmes et les hommes pour les titulaires, comme pour les non-titulaires.

En effet, l'étude d'une cohorte de collègues cadre C aux Finances publiques confirmait la réalité des ces écarts. Ainsi, cette étude concluait que pour avoir un déroulement de carrière comparable à un homme, une femme devait être célibataire sans enfant !

Pour nous, il fallait donc dépasser l'état des lieux et prendre des mesures concrètes dans le cadre de ces nouvelles négociations. Or, il n'en a rien été, la CGT a fait des propositions à chaque séance de négociations, tout au long de cette année et demie, jusqu'à la dernière réunion de novembre 2014, nous avons proposé de nouveaux amendements.

Le secrétariat général a systématiquement rejeté ce qui pouvait avoir le moindre coût budgétaire. Il s'est ainsi d'emblée interdit d'avoir un début de réflexion sur la suppression réelle, ici et maintenant, des inégalités salariales. Pour la CGT, ce projet est en-dessous du protocole Fonction publique dont il devait être à minima une déclinaison, et est même en-dessous du plan ministériel 2011-2013 dont il devait être un prolongement.

Enfin, le représentant des ministères économiques et financiers, dans sa lettre accompagnant le projet d'accord, menace de ne pas mettre en œuvre les mesures du projet relevant de l'action sociale (places en crèches, logement social et d'urgence) « *à défaut d'accord majoritaire* ».

La CGT a toujours veillé à ce que le Ministère ne détourne pas les moyens de l'action sociale. Nous avons donc toujours exigé des moyens spécifiques pour répondre concrètement aux enjeux d'égalité professionnelle.

Aujourd'hui, le ministère pratique un chantage indigne menaçant la mise en œuvre de mesures décidées dans d'autres instances.

La CGT continuera de se battre, avec les personnels, contre les inégalités frapant les travailleuses et les travailleurs. Nous refusons que notre signature serve à enterrer une stagnation, voire une régression du combat contre les inégalités au sein de nos administrations. —

Élection à l'Agraf : nette victoire de la CGT

Constitué en 2012, le jeune syndicat CGT de l'Agraf vient de remporter les élections professionnelles qui se sont déroulées en janvier.

L'AGRAF est l'association de gestion des restaurants des administrations économiques et financières implantés en Ile-de-France. Dans les 32 restaurants dont l'association à la gestion, 2.320.000 repas ont été servis en 2014.

Avec 53,3% des voix et 23 délégués du personnels sur les 31 sites de restauration, la CGT Agraf qui n'avait jusqu'à présent aucun représentant du personnel, devient le syndicat majoritaire porteur de tous les espoirs de ces travailleurs souvent précaires.

L'effectif total des salariés est actuellement de 430 personnes (380 employés, 31 agents de maîtrise, 16 cadres, 5 fonctionnaires mis à disposition). Les personnels sont recrutés sur des contrats de droit privé (incluant une clause de mobilité).

Plongeurs, cantinières, cuisiniers, apprentis, gestionnaires, l'association pour des raisons d'économie et de productivité pratique une politique RH pour le moins musclée (licenciements, démissions obligées, refus de ruptures conventionnelles, le tout avec un effectif dit « *en flux tendu* », l'équipe de renfort étant extrêmement réduite et insuffisante...).

La polyvalence forcée, une trame de menus imposée dégradent encore des conditions de travail déjà particulièrement difficiles de par la pénibilité des différents métiers de restauration.

© ra2 studio - Fotolia



Santé au travail : négociation à hauts risques

Le 30 avril 2014, Michel Sapin annonçait l'ouverture d'une négociation pour un accord sur la prévention des risques psycho-sociaux. Un projet d'accord ambitieux avec des moyens conséquents devait être mis en discussion. Ne voyant rien venir, les organisations syndicales, après plusieurs interpellations, déposaient leurs propositions en novembre dernier pour susciter une réaction... Un projet vient de nous parvenir début mars, après presque un an. Force est de constater qu'il s'apparente pour l'instant à une véritable mascarade !

Début mars nous est parvenu, de la part du Ministère, un projet d'accord sur les risques psycho-sociaux (RPS). Il est examiné en groupe de travail le 13 mars pour une réunion de négociation le 29 mai. Il n'aura donc pas fallu moins de douze mois depuis l'annonce du Ministre pour entrer dans le concret !

Comme nous pouvions nous y attendre, les mesures avancées n'ont rien d'ambitieuses. Et pour les moyens, il faut bien chercher plusieurs fois dans les 15 pages pour trouver... 1 million d'euros par an afin de financer des études sur certains grands projets ministériels ou des directions générales !

Nous ne pouvons donc partager l'autosatisfaction de certains passages du document. Ainsi, depuis la mise en œuvre de l'accord Fonction publique en 2013, le Ministère aurait été le premier à « développer une approche des RPS par les situations d'exposition sur la base d'une démarche participative associant l'ensemble des agents ». On croit rêver ! C'est justement à cette période que nous actons un changement de doctrine ministérielle qui déroge au décret 82-453 : les agents sont exemptés

de recenser les risques professionnels cette année ! Le débat collectif est donc essentiel mais tous les deux ans, ça suffira largement !

Certes, la nouvelle application informatique du document unique intègre les risques psycho-sociaux et les plans de prévention. Mais, cela se résume à un copier-coller de formules générales et abstraites du type : réflexion sur l'organisation du travail, assistance et soutien managérial, réactivité, soutien du pôle social...

Pour Marseille, nous attendons toujours l'instruction à mettre en œuvre face au risque A (risque mortel !) que représentent les syndicats pour l'unité du commandement de la Direction des Finances publiques !

Le projet ne part pas des situations réelles de travail, des services et de l'aggravation des conditions de travail des agents. Il ne fait aucun état des suppressions d'emplois, et des réorganisations de services. Ce n'est pas vraiment surprenant car toutes les directions du Ministère ont clairement pesé. Même suite à la dernière enquête Sumer, elles s'installent dans le déni total d'une dégradation des conditions de travail



© kittitee550 - Fotolia

EN BREF...

150 millions d'euros

C'est le montant du budget pour déployer le lean management dans les services de l'Etat. Thierry Mandon, secrétaire à la réforme de l'Etat vient d'accorder un supplément de 20 millions d'euros.

Hôpitaux

Une surcharge de travail des infirmières augmenterait de 7% le risque de mortalité des patients.

et de leur impact sur la santé physique, mentale et sociale des agents. Mieux encore, elles avancent qu'au contraire leurs démarches stratégiques de direction concourent à l'amélioration des conditions de vie au travail.

Si nous pouvions partager une même analyse du travail réel il y a deux ans, nous n'étions pas d'accord, représentants des personnels et directions, sur les solutions à mettre en œuvre. Aujourd'hui, nous devons acter un recul important: nous n'avons pas la même appréciation de ce qui se passe dans les services. Nous tirons la sonnette d'alarme et réclamons des actes concrets !

Par exemple, l'étude ergonomique en 2013 sur les risques psycho-sociaux dans des services des Finances publiques, des impôts des entreprises et des particuliers à Montpellier résume bien cette réalité. L'analyse des situations de travail a permis de révéler les causes précises des RPS. Pourquoi alors ne pas en tirer les leçons ? Pourquoi continuer à engager des organisations du travail pathogènes et identifiées comme telles ? Pourquoi encore aujourd'hui continuer à nier ce malaise dans toutes les directions tant nationales que locales ?

En l'absence d'un constat partagé par les directions du vécu des agents au travail, il paraît difficile d'engager une négociation ! Sans le respect des obligations réglementaires de sécurité de résultat en matière de santé au travail par les directions, cela relève d'une mission impossible !

Sans l'arrêt des réformes en cours, et le retour à un apaisement social, cela semble bien compliqué !

C'est par la lutte, ensemble, que nous ferons respecter nos droits et que nous pourrons imposer une négociation sur nos revendications, pour bien travailler, mieux et autrement. En grève et en manifestation le 24 mars à la Douane et le 9 avril prochain dans tous les services du Ministère !

COLLECTIF POUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

*Pour ne plus perdre sa vie à la gagner,
Signez et faites signer la pétition en ligne :
<http://pourneplusperdresaviealagagner.wesign.it/fr>*

© papa - Fotolia



ÉTUDE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les enquêtes Conditions de travail sont organisées et exploitées par la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) depuis 1978. Voici quelques éléments qui ressortent de la dernière en date.

Deux agents de la Fonction publique sur trois déclarent « être en contact avec des personnes en situation de détresse ».

« devoir calmer des gens » concerne, là encore, davantage les agents de la Fonction publique : 72 % que ceux du privé : 48 %, même si c'est aussi le cas de 55 % des salariés des « autres services » du privé.

57 % des salariés utilisent un ordinateur fixe et 24 % un ordinateur portable. Les agents de la Fonction publique, notamment de l'État sont les utilisateurs les plus fréquents de l'informatique : 69 % et 27 % .

Les agents de la Fonction publique travaillent pour plus de 80 % d'entre eux au contact direct avec le public et déclarent plus souvent vivre des situations de tension dans les rapports avec le public. 18 % des salariés ont connu une agression verbale de la part du public au cours des douze mois précédent l'enquête, mais 29 % dans la fonction publique de l'État et 38 % dans la Fonction publique hospitalière.

La CGT assurera la vice-présidence d'Épaf

Les statuts des associations de gestion de l'action sociale du Ministère prévoient que le vice-président soit élu au sein des représentants des membres usagers et que le nombre de sièges soit réparti entre les organisations syndicales en fonction de leur représentativité issue des élections professionnelles. Depuis 2007, la CGT assurait la vice-présidence d'Alpaf (Association pour le logement des personnels des administrations financières). Suite aux résultats électoraux du 4 décembre dernier, Solidaires a souhaité assurer celle d'Alpaf et la CGT celle d'Épaf, FO conserve la vice-présidence d'Agraf (Association pour la gestion des restaurants financiers).

Anne Tanguy, qui siégeait déjà à Épaf pour la CGT comme représentante des usagers depuis deux mandats, a été élue à l'unanimité au poste de Vice-présidente.

Comment vois-tu ton mandat au sein de l'association ?

Je souhaiterais travailler de manière collective, indépendamment de nos appartenances syndicales et des divergences qui existent entre nous, ne serait ce déjà sur la question associative. J'ai cependant conscience que les pouvoirs du Vice-président sont réduits. Il assiste le Président dans tous les actes de gestion et le remplace le cas échéant.

Travailler de manière collective, cela veut dire dans la plus grande transparence. Je souhaite aussi, dans la mesure du possible, préparer les groupes de travail et assemblées générales avec toutes les organisations syndicales, même s'il appartient à chacune et chacun de conserver la liberté de s'exprimer. Nos moyens, notamment financiers, sont dépendants du Ministère et le lien que nous avons avec le « *politique* », c'est le Conseil de surveillance (un représentant par organisation syndicale représentative siège à chaque conseil de surveillance des 3 associations). J'entends également travailler avec les membres de celui-ci, toujours dans l'esprit de plus de transparence, de manière déjà à minima à veiller au respect de la convention qui nous lie au Ministère.



EN BREF...

Une hausse du chômage inexorable ?

D'après une récente étude de l'Organisation internationale du travail (OIT), il y aura 212 millions de chômeurs dans le monde d'ici 2019, soit plus de 5 % d'augmentation à compter d'aujourd'hui ! L'étude pointe particulièrement du doigt la montée des inégalités comme facteur d'augmentation du chômage pouvant : « concourir à nourrir des troubles sociaux ».

50 % des richesses pour 1 % de la population

D'après un récent rapport de l'ONG Oxfam, en 2016, la moitié des richesses mondiales seront entre les mains de seulement 1 % de la population. Ce taux était de 44 % en 2009. Actuellement, 20 % de la population mondiale détient 94,5 % des richesses. Les 80 % restants ne possèdent, en moyenne, que 3851 \$ par adulte. Ces chiffres montrent bien l'extrême inégalité régnant sur la planète.

Peux-tu nous parler de l'association ?

Épaf a bientôt 60 ans d'existence et a su s'adapter tout au long de cette période aux évolutions des besoins par la diversité de ses offres, que ce soit pour les jeunes colons (séjours en France et à l'étranger, petits séjours, vacances ensemble) ou pour les familles (séjours à thème, gîtes, ouverture sur tout l'année). Pour autant la notoriété d'Épaf est encore à améliorer !

Épaf a aussi accumulé un patrimoine riche, qui vieillit mais qu'elle entretient. Elle a su aussi réinvestir, pour compenser la diminution des financements publics, en s'associant avec la Fondation d'Aguesseau et constituer une SCI : le montage va permettre de coupler des aides sous forme de subventions et des fonds propres.

Il nous faut maintenant retrousser les manches et travailler à faire vivre cette nouvelle structure. Les vacances sont un droit, permettre à tous de partir, c'est la mission donnée à Épaf, lorsque l'on sait qu'aujourd'hui près de la moitié des français ne partent pas, il y a un défi à relever.

La CGT, 120 ans d'histoires de luttes

La CGT est née le 23 septembre 1895, à Limoges, de la volonté des salariés d'unifier le monde syndical éclaté à l'époque entre branches professionnelles et fédérations interprofessionnelles au niveau des bassins d'emplois. Malgré une construction parfois difficile et hésitante, la CGT consolide peu à peu ses fondements jusqu'au début du 20e siècle. Cette volonté d'organiser les salariés par branche professionnelle au niveau national et de manière interprofessionnelle au niveau local constitue aujourd'hui encore la particularité du syndicalisme CGT.

L'histoire de la CGT est avant tout celle de la classe ouvrière, ses luttes, ses aspirations. Cette date anniversaire donc est l'occasion d'un retour sur le passé de notre organisation afin de mieux en préparer l'avenir. Le monde du travail n'a jamais été tendre avec les travailleurs. Pourtant, par l'action collective, les travailleurs sont parvenus à arracher des conquêtes sociales parfois au péril de leur vie. Ces victoires ne sont pourtant que le juste retour des richesses qu'ils créent par leur travail.

Si le passé est bien souvent vite oublié, sans cet engagement de nos aieux pour obtenir des conditions de vie au travail plus favorables, nous n'aurions pas de congés payés, pas de semaine de travail à moins de 48h, pas de retraite, pas de sécurité sociale, pas de comité d'entreprise et bien d'autre choses encore.

Certes, aujourd'hui tous ces acquis sont menacés. Mais, il ne tient qu'à nous



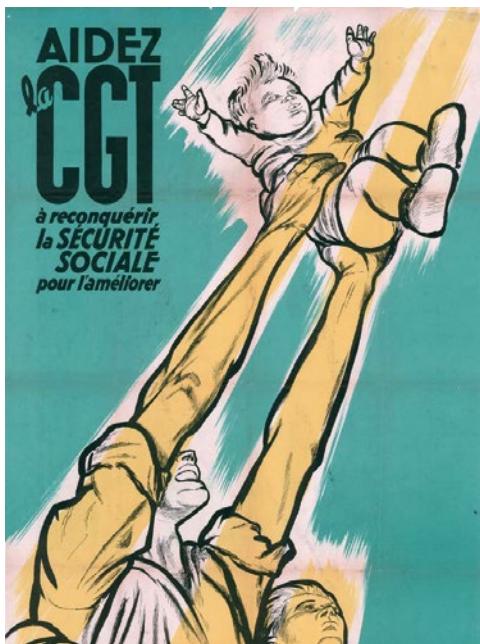
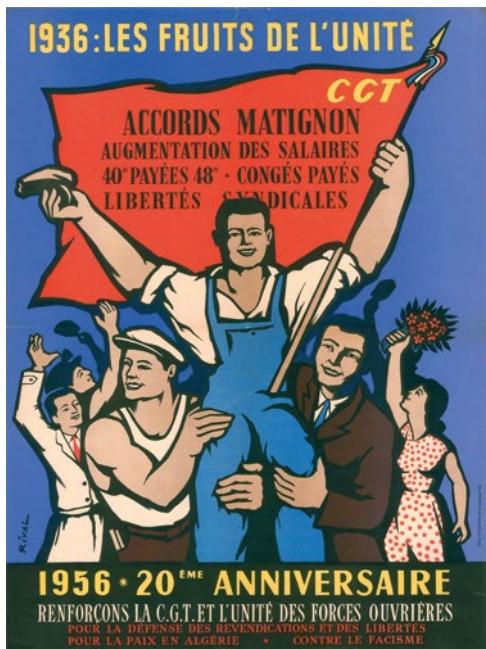
de nous unir le plus largement et nous battre pour obtenir la juste répartition des richesses issues de notre travail.

Pour reprendre les propos de Maryse Dumas, ancienne dirigeante confédérale : « Si le syndicalisme se réinventait, sa priorité serait de réconcilier les salariés avec la perspective du progrès social, à portée de mains pour peu de s'unir et d'agir. Il chercherait à impliquer les millions de celles et ceux qui, pris dans leurs difficultés quotidiennes à trouver un emploi, le garder, en vivre, renoncent à l'action collective et se replient sur leur situation immédiate. Il ouvrirait des pistes pour transformer le travail, en faire un lieu de productions, de coopérations et d'échanges au service du mieux-être social. Il

contribuerait à débarrasser la planète de la financialisation et des mises en concurrence. Égalité, respect, solidarité et démocratie seraient les valeurs fondamentales de ses modes de fonctionnement et de rapports aux salariés. [...] Si le syndicalisme était à réinventer, il se donnerait l'ambition de devenir une Confédération générale du travail ! Or, celle-ci existe depuis 120 ans. Elle est toujours jeune des espoirs d'émancipation qui l'ont fait naître et grandir toutes ces années. À nous de leur donner corps pour les 120 ans qui viennent. »

Cette année, soyons à la hauteur de ces 120 années de luttes menées pour le progrès social et imposons le changement.

© Collection IHS-CGT



La Direction Générale des Finances Publiques, une fusion dévastatrice

Plus grosse, mais aussi toute jeune direction à caractère national, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a vu le jour de la fusion de deux grandes directions historiques du ministère des Finances, la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP, autrement appelée Trésor Public), en une seule entité regroupant missions et personnels de ces administrations. Le but officiel était de simplifier, rendre plus lisible et rationaliser deux administrations qui remplissaient soi-disant les mêmes fonctions.

Labrinthe ou jeu de piste ?

Les missions fusionnées de la nouvelle DGFIP conservent deux caractères différents. Car, n'en déplaise à la « légèreté » du politique, la DGI et la DGCP ne remplissaient pas, loin s'en faut, les mêmes missions en doublon.

La filière fiscale va continuer à gérer les tâches de l'ancienne DGI, c'est à dire principalement l'établissement, le contrôle et la vérification des impôts. Mais, pas uniquement ! Elle va continuer à contrôler et recouvrer certains impôts indirects, comme la TVA, et recouvrer désormais tous les impôts directs (sur le revenu, la taxe d'habitation, la taxe foncière...) autrefois perçus par le Trésor Public. Désormais, prétendument pour simplifier, toutes les anciennes trésoreries, perceptions ou centres des impôts portent indifféremment le nom de « Centre des Finances

Publiques ». Pourtant, les missions exercées à l'intérieur de chaque centre ne sont pas les mêmes et les publics concernés sont parfois bien différents. Quand on vous dit que c'est pour faire simple !

La filière gestion publique va reprendre une partie des tâches anciennement dévolues au Trésor Public : la comptabilité et le conseil aux collectivités publiques, communes, départements, agglomérations, gestion de certains établissements publics, etc... Cette filière assure également pour le compte des collectivités l'ensemble de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses. Elle conserve, par ailleurs, le recouvrement de l'impôt au sein des « services des impôts aux particuliers » et des trésoreries « fiscales ».

De toutes façons, encore une fois, pour le citoyen lambda, tous ces services existent sous la même enseigne : Centre des Finances Publiques. On croise les

doigts et chacun y retrouvera - ou pas - ses petits !

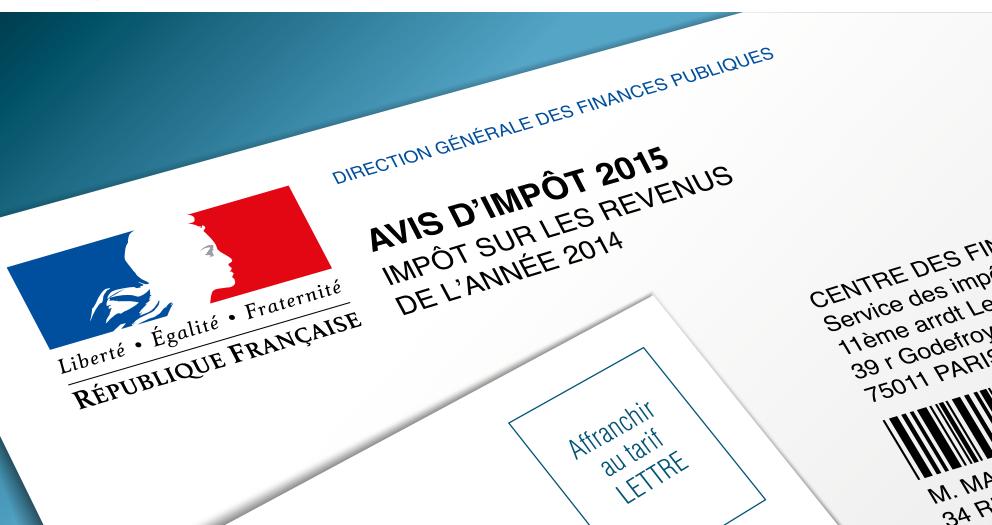
Fonctionnement : on parcellise

Lorsqu'on pousse la porte, moins d'innovation à l'intérieur. Cette jeune direction fonctionne comme feu ses deux historiques avec des services centraux : à Bercy, dotés de plusieurs directions, services à compétence nationale comme France Domaine, la Direction des grandes entreprises (DGE), la Direction nationale d'enquêtes fiscales (DNEF), le Service des retraites de l'État... (la liste est assez longue) et des services territoriaux : directions régionales ou départementales des Finances Publiques, issus, là aussi, de la fusion locale des anciennes directions des services fiscaux et trésoreries générales. Pour essayer de rester simple, on peut compter une direction par département. Les directions du département siège de la préfecture de région prennent le nom de direction régionale, sans avoir une quelconque autorité ou prérogative sur ses voisines...

Quand on simplifie, ça devient compliqué !

Depuis le décret du 3 avril 2008, sanctuarisant cette fusion dite historique (une première en effet en France pour une grande administration, au cœur du fonctionnement de l'État), les choses ont progressé. La DGFIP ne paraît ni

© Jipé - Fotolia



plus lisible, ni plus efficace auprès du public. Les institutionnels, collectivités ou établissements publics ne semblent pas non plus réellement enchantés par cette « *union* ». Les personnels quant à eux, très perturbés au début, sont restés au fil des ans très critiques et portent un regard sans concession sur leur administration.

La fin de l'aventure ?

Aujourd'hui, alors que se finalise l'unification des règles de gestion des personnels, les difficultés s'amoncellent sur les agents. L'avenir, s'il devient plus lisible, s'assombrit au point que la CGT Finances Publiques n'hésite pas à parler d'extinction voire de disparition de la DGFIP.

L'administration avance en terrain découvert et se promet d'identifier trois types de missions : celles à conserver, celles à externaliser, celles à transférer (vers des associations, le secteur privé, etc...). Dans ces conditions, les suppressions d'emplois, jadis motrices de ces adaptations, n'en sont plus que les conséquences, assumées.

Bien entendu, tout ceci amène de lourdes conséquences sur la vie personnelle et professionnelle des agents. Le mal-être et la souffrance aux travail explosent et se traduisent trop souvent par des gestes désespérés.

Tout ceci, additionné de la volonté obsessionnelle de réduction du déficit public par « *rationalisation* » des coûts de fonctionnement, entendez par là le blocage de la valeur du point d'indice et des milliers de suppressions d'emplois crée un climat délétère et conflictuel.

La CGT, à l'offensive

Quelques 6 ans après la fusion, c'est bien le travail qui est maltraité à la DGFIP. En 10 ans, plus de 25 000 emplois ont été supprimés à la DGFIP. Ce sont bien les agents qui sont en grande souffrance,

non-reconnus dans leur travail, méprisés, montrés du doigt, livrés à la vindicte populaire comme les premiers responsables du déficit public, avec l'ensemble de leurs collègues fonctionnaires.

Dans ce contexte catastrophique, la CGT Finances Publiques prendra ses responsabilités et se tournera vers tous ces personnels en souffrance, pour bâtir ensemble le rapport de force le plus

large possible, capable de porter une démarche revendicative démontrant qu'au-delà des dysfonctionnements dus à la fusion, des suppressions d'emploi, de la réduction des moyens budgétaires, d'autres choix sont possibles, et désormais absolument nécessaires. C'est tout l'esprit qui régit à la préparation du prochain congrès de la DGFIP qui aura lieu du 18 au 22 mai prochain !

© scorcom - Fotolia



FINANCES PUBLIQUES EN CHIFFRES (2013)

113 286

> AGENTS À LA DGFIP

11,6

> MILLIONS DE LETTRES DE RAPPEL
OU DE RELANCES

36,72

> MILLIONS DE FOYERS FISCAUX

5,9

> MILLIONS D'ACTIONS DE
RECOUVREMENT FORCÉS

17,9

> MILLIONS D'USAGERS RECUS AUX
GUICHETS DES CENTRES

337

> MILLIARDS D'Euros ENCAISSÉS AU
PROFIT DE L'ÉTAT

1 070 961

> CONTRÔLE FISCAUX DES
PARTICULIERS

160

> MILLIARDS D'Euros ENCAISSÉS AU
PROFIT DES COLLECTIVITÉ TERRITORIALES

426 028

> CONTRÔLES FISCAUX DES
PROFESSIONNELS

52

> MILLIARDS D'Euros ENCAISSÉS AU
PROFIT D'ORGANISMES DIVERS

La formation syndicale nous concerne tous

Dans une actualité de plus en plus rapide et lapidaire (infos courtes qu'elles soient télévisuelles, par Internet ou journaux), dans une situation économique et sociale toujours plus complexe, la connaissance est un élément essentiel. La formation syndicale a un rôle important pour permettre à chaque adhérent, à chaque militant quelque soit les responsabilités qu'il accepte de mieux comprendre les enjeux qui nous entourent, mais aussi de mieux connaître notre CGT et ses propositions revendicatives.

À chaque syndiqué sa formation de départ

Chaque syndiqué doit pouvoir connaître la maison CGT, le syndicat où il a adhéré. La formation syndicale est un droit inaliénable de tout adhérent CGT.

L'entrée dans la formation se fait par une session « *d'accueil en formation* ». Elle est organisable par son syndicat sur des modalités propres à chacun. Elle permet de montrer les éléments fondamentaux de l'activité de la CGT.

À chaque militant sa formation générale

Véritable tronc commun de la formation syndicale CGT, les « *niveau 1* » et « *niveau 2* » organisés par les unions locales et départementales donnent au militant son ADN de connaissances

pour mieux comprendre la société dans laquelle nous vivons.

À chaque syndicat sa formation spécifique

En fonction de son programme de formation syndicale, chaque syndicat offre à ses militants un panel de formation propre à son activité syndicale.

Les formations proposées par la Fédération

L'offre de formation syndicale de la Fédération a pour objectif de :

- 1) Répondre aux besoins de formation de l'ensemble des militants de la fédération qui ne trouvent pas déjà une réponse dans les différents syndicats de la Fédération ;
- 2) mettre en place des formations permettant aux militants d'être en capacité d'intervenir sur les priorités

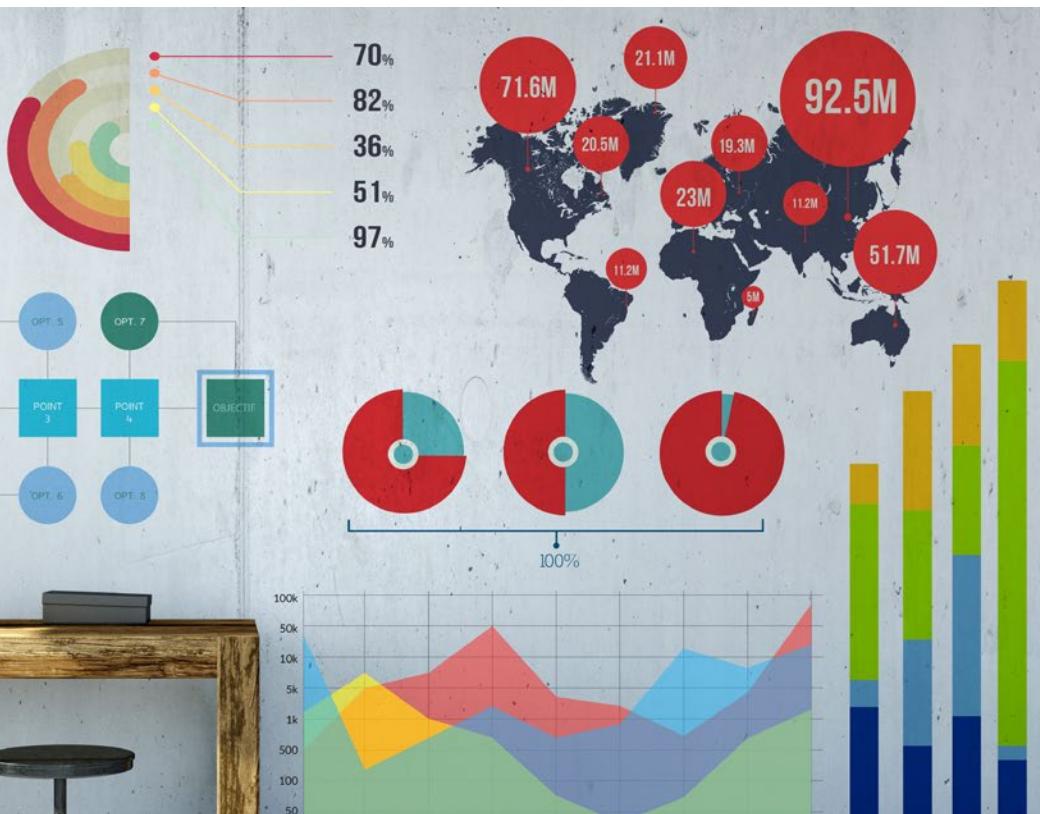
revendicatives spécifiques à notre champs comme Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHS-CT) ou Comité d'action sociale ;

3) D'avoir à partir des spécificités de son champ professionnel une contribution formatrice dans la CGT (fiscalité, financement, économie etc...).

TRAVAIL / SANTE / CHS-CT

Objet : replacer le travail dans la conception CGT de sa transformation. Mieux utiliser les outils à disposition dont le CHS-CT dans cette ambition revendicative.

La CGT a, dès son origine, considéré l'appropriation par les salariés de leur travail comme un point d'appui, un levier pour l'action syndicale autant qu'un objectif en soi. Au travers du « *sens du travail bien fait* », de la « *conscience professionnelle* », du « *sens du service public* » c'est le contenu du





© Dmitry Vereshchagin - Fotolia

travail autant que ses objectifs, ce qu'il permet de construire chez les salariés comme dans la société, que la CGT mettait en avant. Mais la défense de l'emploi a pu faire passer au second plan la nécessité de transformer le travail.

La CGT a, depuis le milieu des années 2000, repris l'initiative sur ces questions sur une base renouvelée, à partir de ce qu'est le travail aujourd'hui tel que le vivent les salariés, « *travail malade* ». Et c'est bien dans le cadre de la dégradation des conditions de travail, de la montée des accidents et maladies du travail, qu'il revient au devant de la scène.

En reconnaître l'importance, peut participer d'une dérive vers un syndicalisme de compensation, de gestion de la souffrance au travail, qui reviendrait à accepter comme une fatalité un travail qui détruit, qui mutile, qui n'est pas soutenable. Tenir un discours

de dénonciation, et mettre en place des outils pour « *soutenir* » les salariés stressés, harcelés, exclus, ce sont des démarches syndicales qui existent.

Mais fonder l'action syndicale sur le vécu quotidien du travail – sur ce qui fait souffrir, et ce qui permet de tenir, sur les conditions du travail et son organisation, sa finalité – doit permettre de retrouver des capacités d'action pour transformer le travail lui-même.

FORMATION ACTION SOCIALE

Cette formation est construite sous forme de journées d'études. Elle s'adresse aux représentants des personnels siégeant dans les CDAS mais aussi à toutes les personnes intéressées par l'Action sociale. Elle doit permettre à toutes et tous d'échanger sur les thématiques rencontrées lors des instances.

La journée s'articule en deux temps, tout d'abord l'action sociale interministérielle et ensuite l'action sociale ministérielle. Les trois thèmes principaux étant : la restauration, le secteur logements-prêts et le tourisme social.

Le but est de faire connaître les revendications fédérales en matière d'action sociale ainsi que les résolutions du dernier congrès fédéral.

STAGE ET JOURNEES D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Objet : Donner aux militants les éléments de compréhension économiques permettant de mieux comprendre les réalités auxquelles nous sommes confrontées.

Pour toute information, contacter : m.brahmi@cgt.fr

EN BREF...

L'ouverture le dimanche = hausse les prix

D'après un directeur de recherche du CNRS, l'ouverture des magasins le dimanche a entraîné une augmentation des prix de 4 % au Canada et au USA. L'ouverture le dimanche en Italie, depuis 2013, a elle engendré de nombreuses destructions d'emplois en entraînant la fermeture de nombreuses petites surfaces.

Les jeunes fonctionnaires largement déclassés

Selon une étude du ministère de la Fonction publique, l'écart entre le niveau d'étude et celui de l'emploi occupé est particulièrement important pour les jeunes fonctionnaires. L'étude montre par ailleurs que 26,1 % des agents affirment avoir un niveau de vie inférieur à leurs parents au même âge. Ce taux est de 24,4 % dans le secteur privé.

PARUTION
LE 26 JANVIER 2015



Bon de commande VO Impôts 2015

Fédération _____

Passez votre commande*

Code article 03140117 / Prix unitaire : 6€

Nbr. ex. _____ x 6€ = _____ €

Ci-joint :

Chèque n° _____

Banque _____

A l'ordre de La Vie Ouvrière

* Les invendus ne sont pas repris

(Ecrire en lettres capitales, merci)

SOCIÉTÉ _____

(à préciser si nécessaire à l'expédition)

NOM _____

PRENOM _____

N° _____ RUE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL FIXE _____

TÉL PORTABLE _____

COURRIEL _____

Vous pouvez aussi commander sur www.nvo.fr

BON DE COMMANDE À ADRESSER À : Nouvelle SA La Vie Ouvrière - Case 600
263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 50 - 01 49 88 69 60 / Fax : 01 49 88 68 66

Suivez l'actualité de la VO Impôts et de la NVO sur Facebook et Twitter

